

AVIS DE COMMENCEMENT DU CADRE DE RÉFÉRENCE

PREMIÈRE NATION DE MARTEN FALLS – PROJET DE ROUTE TOUTES SAISONS D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

Description et emplacement du projet

La Première Nation de Marten Falls commence une étude en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (1990) de l'Ontario dans le but de concevoir, de construire, d'exploiter et d'entretenir une route toutes saisons d'accès communautaire (le « Projet »). La Première Nation de Marten Falls est une communauté autochtone du grand nord de l'Ontario dont le territoire se situe à la confluence des rivières Albany et Ogoki, environ 170 km au nord-est de Nakina, Ontario (voir la carte). Le présent accès à la communauté par une route d'hiver a été jugé insuffisant pour répondre aux besoins de la communauté et à d'autres nécessités de transport, une situation attribuable en grande partie à la fiabilité déficiente de la route d'hiver. Il s'avère donc essentiel, pour le bien-être de la Première Nation de Marten Falls, que celle-ci soit reliée au réseau routier de la province vers le sud par une route toutes saisons facilitant le transport des biens, des services et des ressources. Deux grands corridors (voir la carte) par lesquels pourrait passer cette route sont envisagés.

Processus de planification

L'étude sera réalisée conformément à la *Loi sur les évaluations environnementales* (1990) de l'Ontario. La première étape du processus d'évaluation environnementale (ÉE) consiste en la préparation d'un cadre de référence et d'un plan de travail répondant aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* (1990). Ce cadre comprendra un aperçu des études et des activités de consultations qui seront réalisées dans le but d'évaluer les corridors potentiels, d'identifier les effets néfastes potentiels du Projet et de déterminer les mesures nécessaires pour les éviter, les réduire ou les atténuer. La Première Nation de Marten Falls fera des consultations pendant la préparation du cadre de référence, avant sa soumission au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministre ») aux fins d'examen et d'approbation. La population aura également l'occasion de commenter le cadre de référence après sa soumission au Ministre. Si le cadre de référence est approuvé, l'ÉE sera réalisée conformément à celui-ci.

Consultation

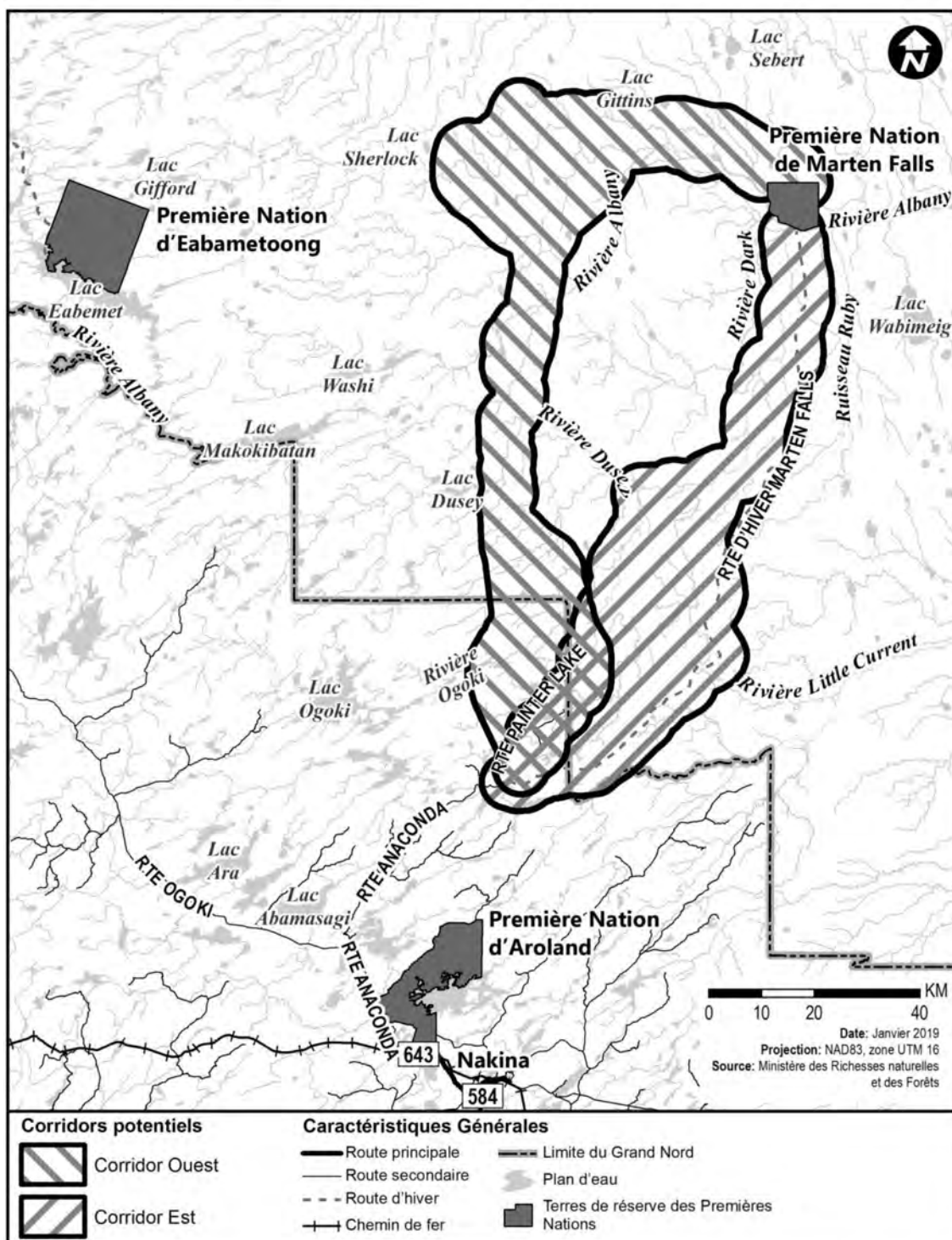
Les communautés autochtones, les organismes gouvernementaux, les représentants municipaux, le grand public et les parties intéressées sont invités à participer activement au processus d'ÉE. Des séances de consultation et de mobilisation seront organisées tout au long du processus d'ÉE et annoncées dans les journaux, à la radio, par publipostage et dans le site Web du Projet (www.martenfallsaccessroad.ca).

Personnes-ressources

Pour en savoir plus sur le Projet ou pour transmettre vos commentaires ou préoccupations, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Lawrence Baxter Senior Community Advisor Marten Falls First Nation	James McCutcheon Project Manager AECOM
--	--

info@martenfallsaccessroad.ca
800-764-9114
www.martenfallsaccessroad.ca



Tous les renseignements personnels, comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'emplacement d'une propriété, figurant dans une soumission ou une demande d'information seront recueillis, conservés et rendus publics par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour des raisons de transparence et de consultation. Les renseignements seront recueillis et conservés sous le régime de la *Loi sur les évaluations environnementales*, ou dans le but de créer un document accessible au grand public comme il est décrit à l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (1990). Les renseignements personnels que vous fournirez seront publiés dans un document accessible au grand public, à moins que vous ne fassiez la demande que ceux-ci demeurent confidentiels. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, au 416-327-1434.

For an English copy of this Notice, please visit the Project's Website or request a copy from a Project representative by email.